



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1917

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 septembre 2023, le **Règlement numéro 1917 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble situé sur le territoire de la ville de Cowansville.**

Ce règlement a pour objet de permettre à la Ville de se prévaloir de l'exercice de droit de préemption, conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation.*

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 2 octobre 2023.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA